



Conseil international du Café

129^e session

Session virtuelle

15 et 16 avril 2021

Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

Ouverture de la 129^e session du Conseil

1. Ordre du jour – à adopter

ICC-129-0 Rev. 3

2. Voix et pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver

2.1 Répartition des voix pour l'année caféière 2020/21

[ICC-129-1](#)

Le Chef des opérations fera rapport.

2.2 Pouvoirs

verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur le marché du café – à noter

verbal

3.1 Rétrospective 2019/20

Le Chef des opérations présentera la Rétrospective de l'année caféière 2019/20. [Rétrospective](#)

3.2 Rapport

Le Directeur exécutif présentera un bref rapport intérimaire (octobre 2020 à avril 2021) sur les travaux de l'Organisation, en soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes en mettant l'accent sur l'impact de la pandémie sur les travaux de l'OIC et l'exécution du Programme des activités et sur les partenariats et les contributions volontaires.

3.3 Conférence mondiale du Café

Le représentant de l'Inde fera le point sur la situation concernant la 5^e Conférence mondiale du Café qui devait se tenir à Bangalore (Inde) du 7 au 9 septembre 2020.

3.4 Rapport sur la mise en valeur du café et thème de l'année caféière

Le Chef des opérations fera rapport sur le Rapport 2020 sur la mise en valeur du café qui porte sur "La valeur du café : durabilité, inclusion et résilience de la chaîne de valeur mondiale du café", sur les mesures qui ont été prises et les plans qui ont été dressés sur le thème de l'année caféière 2020/21 "La nouvelle génération du café - Se remettre de l'impact de la pandémie".

[Rapport 2020 sur la mise en valeur du café](#)

[Aperçu en français](#)

4. Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café – à examiner verbal

Le Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café fera rapport.

5. Rapport des réunions des comités et autres organes - à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal

5.1 Le Chef des opérations fournira un résumé des recommandations des organes consultatifs de l'OIC : Comité des statistiques, Comité des projets, Comité de promotion et de développement des marchés.

5.1.2 Modifications du Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine [SC-103/21](#)

5.1.3 Modifications du Règlement sur les statistiques : Prix indicatifs [SC-106/21](#)

- 5.1.4 Parts de marché et coefficients de pondération pour le calcul des prix de groupe et des prix composés à partir du 1 octobre 2021 [SC-104/21](#)
- 5.1.5 Concepts et variables des données utilisées dans les statistiques de l'Organisation [SC-105/21](#)
- 5.1.6 Évaluation rapide du paysage du financement du secteur du café en Afrique : Une analyse de rentabilité pour le financement des emprunteurs du "chaînon intermédiaire manquant" et "du dernier kilomètre" dans les chaînes de valeur du café en Afrique [PJ-143/21](#)
- 5.2 Comité consultatif du secteur privé (CCSP) - Le Président du CCSP fera rapport.

6. Groupe de travail public-privé sur le café – à examiner et, le cas échéant, à approuver [CPPTF-1/21](#)

Le Directeur exécutif fera rapport sur les progrès des travaux du Groupe de travail public-privée sur le café et les domaines de travail associés.

6.1 Propositions du GTPPC sur la gouvernance et la mise en œuvre de la feuille de route

7. Politiques nationales en matière de café – à noter verbal

S.E. M. Iván Romero-Martínez, Ambassadeur du Honduras, parlera de la politique nationale en matière de café du Honduras.

8. Questions financières et administratives

8.1 Comité des finances et de l'administration – à examiner

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport sur la réunion du Comité, y compris sur la situation financière de l'Organisation, le projet de budget administratif pour l'exercice financier 2021/22 et l'échange de correspondance entre le Viet Nam, le Président du Conseil et le Directeur exécutif.

[FA-280/21 Rev. 1](#)
[FA-282/21](#)
[FA-256/20 Rev. 5](#)

8.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés - à noter [FA-281/21](#)

8.3 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice financier 2019/20 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver [FA-283/21](#)

8.4 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2019/20 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver [FA-284/21](#)

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront présentés aux Membres exportateurs pour approbation.

8.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2019/20 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver [FA-285/21](#)

8.6 Fonds de promotion – à noter [FA-286/21](#)

Comme il a été décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont distribués à titre d'information des Membres exportateurs.

8.7 Procédures de nomination d'un nouveau directeur exécutif - à approuver [WP-Council 313/21 Rev. 1](#)

9. Fonds spécial – à noter [SF-46/20](#)
[SF-47/21](#)

L'Économiste en chef rendra compte des développements concernant l'utilisation du Fonds spécial pour promouvoir la consommation intérieure dans les pays exportateurs.

10. Questions diverses – à examiner

Communication de l'International Women's Coffee Alliance [ED-2366/21](#)

Le Directeur exécutif fera rapport.

11. Date de la prochaine session – à noter verbal

12. Remarques de clôture – à noter verbal

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandats des comités et organes consultatifs
Bureaux pour l'année caféière 2020/21